

AFFAIRE N° 30. - Stade du Chaudron

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre n° 314-67 PA/YR en date du 14 Février dernier, le Cabinet H HERRARD m'a fait savoir, comme suite à une demande que je lui avais faite, qu'il avait pris contact avec M. MAROT, architecte à Paris, qui étudie en ce moment à Paris le dossier d'avant-projet du stade du Chaudron pour le compte de la Commune de Saint-Denis.

Il lui a fait parvenir dernièrement un certain nombre de renseignements complémentaires qui lui étaient nécessaires concernant les prix pratiqués à la Réunion. M. MAROT avait demandé au Cabinet HERRARD de transmettre à la Municipalité le plan masse avec coupes en travers intéressant l'opération citée en objet.

Tout récemment, l'administration municipale avait été obligée de demander au Cabinet HERRARD de lui transmettre dans les plus brefs délais les pièces qui devraient compléter le dossier de demande de subvention au Conseil Général établi par la Commune de Saint-Denis.

Les études auxquelles se livre M. MAROT étant en cours d'élaboration, il a paru difficile au Cabinet HERRARD de lui demander de fournir les estimations correspondant à la première tranche de travaux que la Commune envisage de faire exécuter.

En conséquence, et pour permettre à l'administration municipale de compléter son dossier de demande de subvention dans les meilleurs délais, le Cabinet HERRARD a sur les plans de M. MAROT dressé une estimation correspondant à des crédits ne dépassant pas 100 000 000 de Frs CFA.

Le Cabinet HERRARD m'a adressé :

- 1°) le plan d'ensemble du stade du Chaudron qu'il venait de recevoir de Paris (M. MAROT) ;
- 2°) une notice estimative ;
- 3°) un projet de programme.

Suivant les instructions de la Municipalité, le Cabinet HERRARD a dégagé du programme d'ensemble portant sur 10 000 places, un programme correspondant aux possibilités de financement immédiates, soit 100 000 000 de Frs CFA.

Le programme de la première tranche pourrait porter, si le Conseil est d'accord, sur la proposition qui lui est faite, sur les points suivants :

- 1°) Terrassements généraux de l'ensemble de la partie centrale de la composition au droit des futures tribunes de la piste d'athlétisme, du terrain de sport et des gradins pour 8 000 places. Ces terrassements portent également sur l'emplacement du chemin circulaire qui entoure la composition centrale ainsi que sur l'entrée Ouest ;
- 2°) Construction d'une première tranche de tribunes équipées de vestiaires réglementaires pour 400 places ;
- 3°) Réalisation du terrain de foot-ball, de la piste d'athlétisme et des équipements correspondants y compris travaux de drainage ;
- 4°) Mise en talus des terres au droit des gradins (8 000 places) avec engazonnement (la réalisation des gradins en dur pouvant se faire lors d'une tranche ultérieure de financement) ;

- 5°) Eclairage du terrain de foot-ball pour les matches nocturnes ;
- 6°) Réseau d'arrosage ;
- 7°) Route et parkings (étant entendu que la partie prévue de route en lère tranche fera 6 mètres de large, les 6 autres mètres devant être réalisés lors d'une tranche ultérieure) ;
- 8°) Guichets accès Ouest ;
- 9°) Nivellement du terrain d'entraînement.

Cette formule devrait permettre l'exécution d'une première tranche fonctionnelle comportant des tribunes pour 400 places et des talus engazonnés pouvant recevoir 8 000 spectateurs groupés autour du terrain de sport équipé et ceinturé lui-même par une piste d'athlétisme.

L'ensemble proposé pourrait être desservi par une voie d'accès ceinturant le terrain sur les deux faces intérieures opposées au côté limité par la Nationale. Cette voie intérieure de 6 mètres de large serait équipée de parkings suivant indications portées au plan.

Cette tranche fonctionnelle pourrait être complétée, si les moyens le permettent, par un emplacement réservé à un terrain d'entraînement qui serait dans la phase actuelle nivelé, ce qui permettrait aux usagers, s'ils n'ont pas encore un terrain complètement équipé, d'utiliser commodément l'emplacement qui

..... pourrait être mis à leur disposition.

Dans le cas où la Commune financerait sur des crédits différents la route de 6 mètres de large et les parkings placés le long de cette dernière, les deux terrains d'entraînement pourraient être achevés ainsi que les quatre terrains de volley-ball et les quatre terrains de hand-ball.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

LE MAIRE. - En réalité, il nous faudrait 124 000 000, parce qu'il nous faut acheter le terrain. Le service de la Jeunesse et les Sports subventionnerait le programme jusqu'à concurrence de 85%.

Adopté à l'unanimité.